



QUAND LA DÉSINFORMATION SYNDICALE EST DE RETOUR...

... À QUELQUES SEMAINES DES ÉLECTIONS

La plupart des agents ont été récemment destinataires d'un courriel d'une organisation syndicale dénonçant le nouveau barème de points pour s'inscrire au tableau annuel des Mutations (TAM) et le fait que la priorité accordée au titre de l'article 60 du décret (rapprochement de conjoint, agents handicapés, quartier prioritaire de la ville...) soit désormais trop importante.

Ce faisant, ce syndicat se pose en unique défenseur des agents face à l'administration et ses complices que seraient les autres organisations syndicales.

S'il est désormais banal de "faire le buzz", cette affirmation est mensongère à double titre :

1- **Sur le fond** : comme l'attestent les compte-rendus des CAPC "Mutations" de ces dernières années (communiqués tous disponibles sur notre site), l'USD-FO a toujours défendu un tableau aux règles équilibrées, dans lequel les agents peuvent avoir l'espoir d'être mutés sans bénéficier d'une quelconque priorité.

Dans le cas contraire, le tableau annuel de mutation serait discrédité aux yeux des collègues et cela encouragerait toutes les tentatives de contournement du tableau ;

46, Rue des Petites Écuries - 75 010 PARIS

☎ : 09 63 43 59 87 (SNCD-FO) - 01 47 70 31 21 (SND-FO)

Adresses e-mail : fodouanes@gmx.fr - sncd.siege@douane.finances.gouv.fr

Sites Internet : www.fodouanes.fr - www.sncd.info

2- Sur la forme : il est toujours désolant de constater la démagogie de certaines OS et le contraste saisissant entre des écrits virulents et des attitudes plus que réservées pour ne pas dire mollassonnes lors des CAPC :

- lorsque leurs représentants restent muets en réunion sur ces sujets pourtant présentés à l'ensemble de la communauté douanière comme d'une importance capitale !

- lorsque les élus de certains syndicats privilégient la mutation de certains dossiers sur des motifs sociaux incertains voire contestables au détriment d'autres collègues régulièrement inscrits au tableau !

L'USD-FO a saisi le directeur général afin que ce sujet qui n'a été abordé qu'en groupe de travail soit officiellement inscrit à l'ordre du jour d'un comité technique avec un vote officiel. Dans cette attente, il nous paraît juridiquement inconcevable que cette mesure soit appliquée dès 2019.

Nous connaissons cependant l'intelligence des représentants de cette OS. Cette communication ne saurait donc être imputable à un manque de maîtrise de ce dossier mais relève plus vraisemblablement d'une approche opportuniste pour ne pas dire électoraliste d'un sujet complexe qui mérite autre chose qu'un traitement à l'emporte pièce.

Nous sommes convaincus que ces représentants du personnel se ressaisiront rapidement, en tout état de cause certainement après les élections professionnelles.

46, Rue des Petites Écuries - 75 010 PARIS

☎ : 09 63 43 59 87 (SNCD-FO) - 01 47 70 31 21 (SND-FO)

Adresses e-mail : fodouanes@gmx.fr - sncd.siege@douane.finances.gouv.fr

Sites Internet : www.fodouanes.fr - www.sncd.info